

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 168/03

ÉFAI – 030373 – ASA 26/005/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

LAOS

Yeng Houa (h), 9 ans
Ka Ying Yang (h), 18 ans
Bang Yang (f), 15 ans
Mai Xiong Lee, le bébé de Bang Yang, un mois
ainsi que plusieurs centaines d'hommes, de femmes et d'enfants
(noms inconnus)

Londres, le 11 juin 2003

Plusieurs centaines de rebelles hmong et leurs proches sont cernés par des unités de l'armée du Laos et, semble-t-il, du Viêt-Nam dans le district de Phoukout (province de Xieng Khouang), situé au nord-est de la capitale laotienne, Vientiane. Il est à craindre que beaucoup d'entre eux, voire tous, ne soient exécutés de manière extrajudiciaire par les autorités laotiennes, qui qualifient publiquement les Hmong et d'autres groupes similaires de « *bandits* ».

Le groupe hmong, qui n'est que peu armé, possède de vieux fusils ainsi que d'autres armes vétustes. Selon certaines sources, ses membres ne veulent pas se rendre par crainte du châtement que les autorités laotiennes pourraient leur infliger. Ils vivent constamment en état de siège. Cachés dans la jungle, nombre d'entre eux souffrent de graves problèmes de santé et de malnutrition parce qu'ils n'ont pas accès aux soins médicaux ou à d'autres services élémentaires.

La situation dramatique de ce groupe a été portée à l'attention de la communauté internationale par deux journalistes résidant à Bangkok. Ils ont rencontré les rebelles hmong et ont publié au mois de mai un reportage photo dans le magazine *Time Asia*. Récemment, deux autres journalistes étrangers ont rendu visite au groupe en compagnie d'un pasteur hmong de nationalité américaine. Ils ont été arrêtés le 4 juin 2003 en même temps que quatre Laotiens (veuillez vous reporter à l'AU 165/03, ASA 26/004/2003 du 11 juin 2003).

Yeng Houa est un des membres de ce groupe. Âgé de neuf ans, il porte sur les jambes 18 cicatrices provenant d'éclats d'obus ; il a par ailleurs la mâchoire cassée et présente une plaie ouverte dans le cou due à un éclat d'obus, ainsi que d'autres blessures infectées. Ses deux parents ont trouvé la mort dans l'attaque au mortier qui lui a causé ces blessures. Ka Ying Yang, autre membre du groupe âgé de dix-huit ans, est orphelin depuis 1999 : son père a été tué par une mine terrestre et sa mère est morte des suites d'une maladie. Il prend soin de sa sœur mais, d'après les informations reçues, il n'est pas rompu à la recherche de nourriture dans la jungle. Ka Ying Yang et sa sœur souffrent de malnutrition aiguë et ne vivront sans doute pas longtemps. Bang Yang, quinze ans, a perdu ses parents et son mari, qui ont été abattus par des soldats alors qu'ils cherchaient de la nourriture. Elle ne serait pas en mesure de s'occuper de son bébé âgé de un mois, Mai Xiong Lee.

En 1980, le Laos a ratifié le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) du 8 juin 1977. Ce Protocole prévoit explicitement la protection des personnes ne participant pas aux hostilités et de celles qui ont choisi de déposer leurs armes. Il interdit les attaques dirigées contre la population civile et les personnes civiles. Aux termes de l'article 4 du Protocole additionnel, les personnes qui ne participent plus aux hostilités « *seront en toutes circonstances traitées avec humanité* ». L'article 5 prévoit des règles strictes visant à protéger les personnes privées de liberté pour des motifs en relation avec le conflit armé. Par ailleurs, l'article 4 dispose : « *Les enfants recevront les soins et l'aide dont ils ont besoin.* »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La minorité ethnique hmong établie au Laos était une alliée des États-Unis pendant la guerre du Viêt-Nam et lors des combats qui avaient alors gagné le Laos et le Cambodge. Son histoire est marquée par une longue tradition de résistance et d'aspirations indépendantistes. Après la création de la République démocratique populaire laotienne en 1975 et la chute de l'ancien régime, pas moins d'un tiers des Hmong auraient fui le pays. La plupart de ces personnes se sont installées aux États-Unis, mais beaucoup ont

passé de nombreuses années dans des camps de réfugiés en Thaïlande. Les Hmong mènent toujours des actions sporadiques, et des sources persistantes indiquent que les membres de cette ethnie toujours perçus comme des opposants au gouvernement laotien sont victimes de graves atteintes à leurs droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la situation dramatique des personnes mentionnées ci-dessus, et par celle de plusieurs centaines de rebelles de l'ethnie hmong et leurs proches, parmi lesquels des femmes, des enfants et des personnes âgées qui vivent dans des conditions extrêmement pénibles dans le nord-est du Laos ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que beaucoup de membres de ce groupe pourraient être exécutés de façon extrajudiciaire ;

– appelez les autorités laotiennes à permettre à ces personnes d'être en contact avec des agences spécialisées des Nations unies ou d'autres organismes internationaux, afin qu'elles puissent bénéficier de l'aide humanitaire dont elles ont terriblement besoin ;

– engagez les autorités à s'acquitter pleinement de leurs obligations aux termes du droit international, et notamment aux termes du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) du 8 juin 1977.

APPELS À :

Premier ministre :

Bounngang Vorachit
Prime Minister
Office of the Prime Minister
Rue Sisavat
Vientiane, Laos

Télégrammes : Prime Minister Bounngang Vorachit, Vientiane, Laos

Fax : +856 21 212408 (via le Ministère de l'Information)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister*, / Monsieur le Premier ministre,

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères :

Somsavat Lengsavat
Deputy Prime Minister & Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
That Luang
Vientiane, Laos

Télégrammes : Minister of Foreign Affairs, Vientiane, Laos

Fax : +856 21 414009

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Laos dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 JUILLET 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*